



Bruxelles, le 14 mars 2005

PROJET

BACKGROUND ¹

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES et RELATIONS EXTÉRIEURES

Bruxelles, le 16 mars 2005

*Le Conseil débutera à 10 heures par une session sur les affaires générales, qui portera sur la préparation du **Conseil européen** des 22 et 23 mars, le début des négociations d'adhésion avec la **Croatie** et le **cadre financier** de l'Union européenne pour la période 2007 - 2013.*

*Il entamera ensuite une session sur les relations extérieures qui portera sur la situation au **Moyen-Orient**, la préparation de la Commission des **droits de l'Homme** des Nations Unies, le système de **préférences généralisées** pour le commerce avec les pays en développement, les relations avec la **Russie**, et la politique européenne de **voisinage**.*

La présidence tiendra des conférences de presse à l'issue du déjeuner et à la fin du Conseil.

*
* * *

En marge du Conseil:

18h30 Réunion "quadripartite" avec le Conseil de l'Europe

*
* * *

¹ Cette note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Préparation du Conseil européen de printemps

Le Conseil examinera un projet de conclusions élaboré par la présidence en vue du Conseil européen de printemps.

Lors de sa réunion prévue à Bruxelles les 22 et 23 mars prochains, le Conseil européen abordera les questions suivantes :

- Réexamen du Pacte de stabilité et de croissance ;
- Réexamen à mi-parcours de la stratégie de réformes économiques définie à Lisbonne en mars 2000 ;
- Développement durable ;
- Changement climatique.

Le projet de conclusions porte sur les principaux points que le Conseil européen doit aborder en ce qui concerne notamment le réexamen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, sur la base d'une communication de la Commission intitulée "Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi – Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne".

Pour ce qui concerne le Pacte de stabilité et de croissance², le Conseil européen sera précédé, le 20 mars, de réunions de l'Eurogroupe et de l'Eurogroupe élargi qui examineront les principaux éléments en suspens. Après cinq années de mise en œuvre, le Pacte est en cours de réexamen à la lumière notamment d'un arrêt rendu par la Cour de justice en juillet dernier dans l'affaire C-27/04 (Commission contre Conseil) et d'une communication publiée par la Commission en septembre.

Elargissement – Croatie

Le Conseil doit aborder la question de l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Croatie. Il devrait également se prononcer sur un cadre de négociation fixant les principes régissant les négociations à venir avec ce pays. Le Conseil européen a en effet demandé au Conseil, en décembre dernier, de parvenir à un accord sur ce cadre en vue de l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Croatie le 17 mars 2005, pour autant que Zagreb coopère pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Le Procureur général du TPIY a indiqué, dans ses contacts avec la Présidence, que la Croatie ne coopérait pas pleinement avec le Tribunal. Les autorités croates ont adressé divers courriers à la Présidence et aux 25 pour indiquer à travers différents exemples comment la Croatie coopère avec le TPIY. Il reviendra au Conseil de trancher cette question.

Pour rappel, en décembre 2004, le Conseil européen avait :

- noté avec satisfaction les progrès accomplis par la Croatie dans le cadre de la préparation à l'ouverture de négociations d'adhésion ;
- réaffirmant ses conclusions de juin 2004, engagé la Croatie à prendre les mesures nécessaires pour coopérer pleinement avec le TPIY et a réaffirmé que le dernier inculpé restant devait être localisé et transféré à La Haye dans les meilleurs délais ;

² Le Pacte vise à assurer des finances publiques saines dans les Etats membres en tant que moyen de renforcer les conditions propices à la stabilité des prix et à une croissance forte, durable et créatrice d'emplois dans le contexte de l'union économique et monétaire.

- invité la Commission à présenter au Conseil une proposition relative à un cadre de négociation avec la Croatie, en tenant pleinement compte de l'expérience acquise dans le cadre du cinquième élargissement ;
- demandé au Conseil de parvenir à un accord sur ce cadre en vue de l'ouverture des négociations d'adhésion le 17 mars 2005, pour autant que la Croatie coopère pleinement avec le TPIY.

Cadre financier 2007 - 2013

La présidence présentera au Conseil la première version de son "cadre de négociation", outil destiné à faciliter la préparation du cadre financier prévu pour le budget de l'UE durant la période 2007-2013.

L'objectif de la présidence, conformément au calendrier établi dans le programme stratégique pluriannuel du Conseil, est de permettre au Conseil européen de parvenir à un accord politique lors de sa réunion des 16 et 17 juin prochains. En appliquant une méthode utilisée avec succès lors de la négociation de cadres financiers précédents, la présidence entend remplir le "cadre de négociation" au fur et à mesure, de manière à refléter le résultat des travaux d'ici juin.

Le Conseil, dans sa formation "affaires générales" est responsable de la conduite de la négociation, bien que l'intérêt spécifique du Conseil Affaires économiques et financières soit reconnu. Le Comité des représentants permanents (Coreper) est chargé de préparer les travaux du Conseil ; il procédera à son premier examen du "cadre de négociation" au lendemain de la réunion du Conseil.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Moyen-Orient

Les ministres devraient aborder, lors du déjeuner, la situation au Moyen-Orient, y compris le **processus de paix au Proche-Orient** et la situation au **Liban**.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Liban, dans lesquelles il devrait notamment :

- réaffirmer le soutien de l'Union à un Liban souverain, indépendant et démocratique ;
- réitérer la position de l'Union en faveur d'une mise en œuvre de la Résolution 1559 ;
- souligner le fait que le retrait des troupes et des services de renseignement syriens doit être complet et se dérouler selon un calendrier précis ;
- souligner l'importance qu'il attache à la tenue d'élections libres, transparentes et équitables, en dehors de toute interférence ou ingérence étrangère. A cet égard, le Conseil pourrait évoquer la possibilité d'un rôle de l'UE dans l'observation des élections.

Les ministres devraient également aborder l'**Iran** et la question nucléaire. Le 11 mars, les ministres des Affaires étrangères français, allemand et du Royaume-Uni ainsi que le Haut Représentant Solana ont transmis à la présidence du Conseil et aux Etats membres un rapport sur l'état des négociations avec l'Iran sur des arrangements à long terme, y compris au sein des groupes de travail qui ont été créés dans le cadre de ces négociations.

Droits de l'Homme – Préparation de la Commission des droits de l'Homme

Le Conseil préparera la 61ème session de la Commission des droits de l'Homme (CDH) qui se déroulera à Genève du 14 mars au 22 avril.

Dans des conclusions, le Conseil devrait fixer les grandes lignes de l'action de l'Union dans cette enceinte. L'Union devrait notamment présenter des initiatives importantes, tant géographiques (Birmanie/Myanmar, République populaire démocratique de Corée) que thématiques (intolérance religieuse, peine de mort) et se joindre à des partenaires pour des initiatives conjointes sur d'autres sujets (par ex. Biélorussie, droits de l'enfant).

Commerce avec les pays en développement - Système de préférences généralisées

Le Conseil sera appelé à adopter un règlement sur l'application d'un système de préférences tarifaires généralisées (SPG) pour le commerce avec les pays en développement durant la période allant du 1er avril 2005 au 31 décembre 2008.

La présidence a présenté un projet de compromis qui recueille le soutien d'une grande majorité de délégations. Il subsiste toutefois des réserves qui seront discutées par le Comité des représentants permanents (Coreper) le 15 mars.

La Communauté accorde des préférences commerciales à des pays en développement dans le cadre de son SPG depuis 1971. Le projet de règlement, qui se fonde sur les orientations fixées pour la poursuite du système durant la période 2006-15, vise à simplifier le SPG et à en accroître la transparence, en conformité avec les règles fixées par l'Organisation mondiale du commerce.

Les principales innovations sont les suivantes :

- Une offre plus généreuse, avec notamment l'introduction d'environ 300 produits additionnels, la plupart dans le domaine de l'agriculture et de la pêche ;
- Une disposition spéciale incitative visant à promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance dans les pays bénéficiaires qui ratifient et mettent en œuvre un certain nombre de conventions internationales en la matière.

Le régime « tous sauf les armes », qui prévoit des droits zéro pour les importations de produits depuis les pays les moins développés, demeure inchangé.

En outre, à la suite du raz-de-marée qui s'est produit dans l'Océan indien en décembre dernier, le Conseil est convenu d'avancer l'entrée en vigueur du nouveau SPG dans le cadre du plan d'action arrêté en faveur des pays touchés. A cette fin, la Commission a modifié sa proposition en prévoyant une entrée en vigueur au 1er avril.

La principale question à examiner par le Conseil porte sur le traitement du secteur textile et les implications pour le commerce avec l'Inde.

Cette question concerne le "seuil de graduation", à savoir le pourcentage du total des importations du produit concerné depuis l'ensemble des pays bénéficiaires à partir duquel, en cas de dépassement, un pays individuel ne bénéficie plus du SPG.

La présidence prévoit dans son projet de compromis un seuil de graduation de 12,5% pour les textiles au lieu de 15% pour les autres secteurs. A ce niveau, l'Inde ne serait pas graduée mais sa graduation serait possible à un stade ultérieur si le seuil était dépassé. Alors que quelques délégations préféreraient un seul seuil de graduation de 15% pour tous les produits, plusieurs autres sont favorables à un seuil de 10% pour les textiles.

Le projet de règlement est fondé sur l'article 133 du Traité (majorité qualifiée au sein du Conseil, consultation du Parlement européen).

Autres points

Le Conseil devrait également aborder :

- les **relations avec la Russie**, pour faire le point sur les négociations en cours dans les quatre "espaces" dans la perspective du Sommet UE-Russie de mai prochain à Moscou ;
 - la **Politique européenne de voisinage** : présentation de la proposition de la Commission avec des rapports par pays pour le Caucase et pour l'Egypte et le Liban.
-